

# SANTÉ

## ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 28 septembre 2012 portant nomination de la Commission nationale d'équivalence de titres et diplômes chargée de se prononcer sur les demandes d'équivalence de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique hospitalière**

NOR : AFSH1230533A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2007 fixant les règles de saisine, de fonctionnement et de composition des commissions instituées pour la fonction publique hospitalière et chargées de se prononcer sur les demandes d'équivalence de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique hospitalière ouverts aux titulaires d'un diplôme ou titre spécifique portant sur une spécialité de formation précise ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2008 modifié portant nomination de la Commission nationale d'équivalence de titres et diplômes chargée de se prononcer sur les demandes d'équivalence de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique hospitalière,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres de la Commission nationale d'équivalence des diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique hospitalière prévue par le décret du 13 février 2007 susvisé :

##### *En qualité de président*

M. Gilles Bardou, conseiller d'État.

##### *En qualité de membres titulaires*

Mme Dominique Deloche, chef de la mission des formations de santé, représentant la ministre chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Maryannick Malicot, chef de bureau, représentant le ministre chargé de l'éducation nationale.

Mme Carole Sourigues, représentant la ministre chargée des affaires sociales.

Mme Martine Hébrard, représentant la ministre chargée de la santé.

##### *En qualité de membres suppléants*

Mme Gaëlle Papin, adjointe au chef de la mission des formations de santé, représentant la ministre chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Christophe Zelawski, adjoint au chef de bureau, représentant le ministre chargé de l'éducation nationale.

Mme Isabelle Kittel, représentant la ministre chargée des affaires sociales.

Mme Patricia Rucard, adjointe au chef de bureau, représentant la ministre chargée de la santé.

#### Article 2

L'arrêté du 31 mars 2008 portant nomination de la Commission nationale d'équivalence de titres et diplômes chargée de se prononcer sur les demandes d'équivalence de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique hospitalière est abrogé.

#### Article 3

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 28 septembre 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des ressources humaines  
du système de santé,*

R. LE MOIGN